Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles

Guide de mise en œuvre 2421

Norme 2421 – Erreurs et omissions

Si une communication finale contient une erreur ou une omission significative, le responsable de l'audit interne doit faire parvenir les informations corrigées à tous les destinataires de la version initiale.

Normes applicables au 1er janvier 2017

Préalables

Le responsable de l'audit interne devrait prendre connaissance des attentes du Conseil et de la direction générale en matière d'erreurs et d'omissions et déterminer lesquelles seraient significatives. Le caractère significatif est défini comme suit dans le glossaire des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* : *« Niveau d'importance relative d'un évènement, dans un contexte donné et selon des facteurs d'appréciation qualitatifs et quantitatifs tels que la magnitude, la nature, l'effet, la pertinence et l'impact de cet évènement. Les auditeurs internes font preuve de jugement professionnel lorsqu'ils apprécient le caractère significatif des évènements selon des objectifs pertinents ».*

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre

Si le responsable de l'audit prend connaissance d'une erreur ou d'une omission dans la communication finale d'une mission, il peut envisager les questions suivantes afin d'en

déterminer le caractère significatif :

- L'erreur ou l'omission modifie-t-elle les résultats de la mission ?
- L'erreur ou l'omission modifie-t-elle l'opinion du lecteur quant à la sévérité des constats ?
- L'erreur ou l'omission modifie-t-elle une conclusion ?
- L'erreur ou l'omission modifie-t-elle une opinion ?
- L'erreur ou l'omission modifie-t-elle une recommandation ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, le responsable de l'audit interne peut alors considérer que l'erreur ou l'omission est significative. Le responsable de l'audit interne essaye généralement de trouver la cause de l'erreur ou de l'omission afin d'éviter que la situation ne se reproduise à l'avenir et de déterminer si cette cause doit être incluse dans la communication à la direction générale et au Conseil. Ensuite, le responsable de l'audit interne définit la méthode de communication la plus appropriée pour s'assurer que l'information corrigée est bien reçue par toutes les parties destinataires de la communication initiale. Une communication efficace à propos des erreurs et des omissions, et de leurs causes, vise à protéger l'intégrité et le statut de la fonction d'audit interne.

Eléments à prendre en compte pour démontrer la conformité

La conformité avec la Norme 2421 peut être démontrée au moyen des règles et procédures de l'audit interne en matière de gestion des erreurs et des omissions. Une correspondance électronique ou d'autres archives peuvent documenter la façon dont le responsable de l'audit interne détermine le caractère significatif et la cause de l'erreur ou de l'omission.

Des éléments de preuve comme l'agenda du responsable de l'audit interne, les procès-verbaux de réunions du Conseil ou d'autres instances où les erreurs ou omissions ont été discutées, les notes internes et les correspondances électroniques, peuvent témoigner de l'information spécifique communiquée ainsi que de la nature et du moment de la communication. Enfin, les documents originaux et corrigés de la communication finale servent également à prouver la conformité.

À propos de l'IIA

Porte-parole mondial de la profession d'audit interne, the Institute of Internal Auditors (IIA) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, de lignes directrices et de certifications. Fondé en 1941, l'IIA compte actuellement quelque 180 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Son siège se situe à Lake Mary (Floride) aux États-Unis. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.globaliia.org ou www.theiia.org.

À propos des Lignes directrices de mise en œuvre

Les lignes directrices de mise en œuvre font partie intégrante du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et proposent des recommandations supplémentaires (facultatives) pour la réalisation des activités d'audit interne. Elles sont conçues pour accompagner les activités d'audit interne et aider les auditeurs internes à se conformer plus facilement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les *Normes*).

Les Lignes directrices de mise en œuvre aident les auditeurs internes à appliquer les Normes. Elles fournissent collectivement à l'audit interne une approche, des méthodologies et des considérations, mais ne précisent pas les processus et les procédures détaillées.

Pour de plus amples informations sur les documents de référence proposés par l'Institute, vous pouvez consulter notre site Web, www.globaliia.org/standards-guidance ou www.theiia.org/guidance ou www.ifaci.com.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette ligne directrice n'a pas vocation à apporter de réponses définitives à des cas précis, et doit uniquement servir de guide. L'IIA vous recommande de toujours solliciter un expert indépendant pour avoir un avis dans chaque situation. L'Institut dégage sa responsabilité pour les cas où des lecteurs se fieraient exclusivement à ce guide.

Copyright

Le copyright est détenu par l'IIA et par l'IFACI pour sa version française. Pour l'autorisation de reproduction, veuillez contacter l'IIA à l'adresse guidance@theiia.org ou l'IFACI à l'adresse recherche@ifaci.com.